

Compte rendu, dans le Journal de la Montagne, de la motion adoptée de Montaut demandant l'ordre du jour sur la pétition d'une députation des sans-culottes de Nantes en faveur du général Aubert-Dubayet, en annexe de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793)

Louis Maribon de Montaut

Citer ce document / Cite this document :

Montaut Louis Maribon de. Compte rendu, dans le Journal de la Montagne, de la motion adoptée de Montaut demandant l'ordre du jour sur la pétition d'une députation des sans-culottes de Nantes en faveur du général Aubert-Dubayet, en annexe de la séance du 18 brumaire an II (8 novembre 1793). In: Tome LXXVIII - Du 8 au 20 brumaire an II (29 octobre au 10 novembre 1793) p. 603;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_78_1_41857_t1_0603_0000_7;

Fichier pdf généré le 21/02/2024

**PIÈCES ET DOCUMENTS NON MENTIONNÉS
AU PROCÈS-VERBAL, MAIS QUI SE RAP-
PORTENT OU QUI PARAISSENT SE RAP-
PORTER A LA SÉANCE DU 18 BRUMAIRE
AN II (VENDREDI 8 NOVEMBRE 1793).**

I.

UNE DÉPUTATION DES SANS-CULOTTES DE
NANTES VIENT DEMANDER LA MISE EN LI-
BERTÉ DU GÉNÉRAL AUBERT-DUBAYET (1).

N° 1.

COMPTE RENDU du *Moniteur universel* (2).

Une députation de la Société des sans-culottes de Nantes vient justifier Dubayet, commandant la division de l'armée de Mayence, envoyée à la Vendée; elle assure que ce général mérite toujours la confiance de la Convention.

Montaut (3). Nous connaissons Dubayet depuis longtemps; s'il est républicain, c'est depuis peu qu'il l'est devenu. Dans l'Assemblée législative, il siégeait du côté droit; il a toujours été le défenseur officieux du roi et de ses ministres, et le spadassin de tous les aristocrates; il a peut-être changé; mais quand on a été aristocrate si forcené, il est bien difficile de devenir bon républicain. Au surplus, le tribunal révolutionnaire examinera sa conduite; s'il est innocent, il n'a rien à craindre, le tribunal est juste : nous le voyons par le nombre des conspirateurs qu'il envoie tous les jours à l'échafaud. Je demande l'ordre du jour sur la pétition.

L'ordre du jour est décrété.

N° 2.

COMPTE RENDU du *Journal des Débats*
et des *Décrets* (4).

Des sans-culottes de Nantes viennent demander la liberté de Dubayet, général commandant la division de l'armée de Mayence envoyée à la Vendée, retenu à l'Abbaye depuis ce matin.

Montaut demande l'ordre du jour. Dubayet était du côté droit de l'Assemblée législative, il était le défenseur officieux du roi et des ministres. D'ailleurs, le tribunal révolutionnaire examinera sa conduite, et s'il est innocent, il n'a rien à craindre.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour.

(1) L'admission à la barre de la députation des sans-culottes de Nantes n'est pas mentionnée au procès-verbal de la séance du 18 brumaire an II; mais il y est fait allusion dans les comptes rendus de cette séance publiés par les divers journaux de l'époque.

(2) *Moniteur universel* [n° 50 du 20 brumaire an II (dimanche 10 novembre 1793), p. 203, col. 2].

(3) Il s'agit de Maribon-Montaut.

(4) *Journal des Débats et des Décrets* (brumaire an II, n° 416, p. 256).

N° 3.

COMPTE RENDU de l'*Auditeur national* (1).

Une députation de la Société de Nantes vient demander qu'Aubert-Dubayet, dont elle fait l'éloge, soit remis en liberté.

Montaut représente que Dubayet, dans l'Assemblée législative, fut toujours le spadassin du côté droit. « Il est possible, ajoute l'opinant, qu'il soit régénéré. J'en doute, et je le crois aristocrate; le flagorneur et l'appui de la cour m'est suspect. Au surplus, s'il est innocent, les tribunaux sont justes; il se justifiera devant eux. Je demande l'ordre du jour.

Sur la pétition, l'ordre du jour a été décrété.

N° 4.

COMPTE RENDU du *Mercure universel* (2).

Une députation de la Société populaire de Nantes vient exprimer ses inquiétudes sur ce que le général Dubayet est destitué. « Il vient, dit l'orateur, d'être conduit à l'Abbaye. Concluez pour sa valeur, pour son civisme; consultez ses frères de la garnison de Mayence; interrogez les mânes des héros qu'il commandait. »

On demande le renvoi de la pétition au comité de Salut public.

Montaut s'y oppose. Il ne croit pas que Dubayet puisse être un bon républicain.

L'Assemblée passe à l'ordre du jour sur la pétition de la Société populaire de Nantes.

N° 5.

COMPTE RENDU du *Journal de la Montagne* (3).

Une députation de la Société populaire de Nantes vient réclamer [contre la destitution du général Dubayet, à qui elle attribue une partie de nos succès contre les brigands de la Vendée.

Montaut. Dubayet, dans l'Assemblée législative, était un des coryphées du côté droit. Le roi n'avait pas de plus infatigable défenseur, et je doute qu'il soit sincèrement revenu de ses erreurs. Quand on a été aristocrate, on l'est toujours. Je demande l'ordre du jour. (Adopté.)

(1) *Auditeur national* [n° 413 du 19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 5].

(2) *Mercure universel* [19 brumaire an II (samedi 9 novembre 1793), p. 143, col. 1].

(3) *Journal de la Montagne* [n° 160 du 19^e jour du 2^e mois de l'an II (samedi 9 novembre 1793), p. 1188, col. 1].